

Jean Zay, un laïque au Panthéon

Plusieurs écoles de notre région (Grand-Quevilly et Le Havre) et collèges (Le Houlme et Sotteville-lès-Rouen) portent le nom de Jean Zay. Pourtant, ce dernier reste pour beaucoup un inconnu. Sa « panthéonisation » va sans doute remettre en lumière son parcours et son œuvre.

Le 27 mai 2015, journée nationale de la Résistance, quatre Résistant-e-s figures de la seconde guerre mondiale entrent au Panthéon. Chacun d'eux incarne, selon le président François Hollande, les valeurs de la France. L'ethnologue Germaine Tillion qui a lutté pour l'émancipation du peuple algérien incarne l'égalité, Geneviève Anthonioz-de Gaulle, qui fut responsable d'ATD quart-Monde, la fraternité, le journaliste Pierre Brossolette, qui refusa de parler sous la torture, la liberté. Quant à Jean Zay, le ministre du Front Populaire, « *c'est la République, l'école de la République* » qu'il incarne à lui seul.

Qui était Jean Zay ?

Jean Zay, né en 1904, illustre la méritocratie républicaine. Sa précocité intellectuelle peut s'expliquer par deux conjonctions. D'une part, il fut un « écolier de guerre », celle de 14-18, avec un père parti au front dès 1914. D'autre part, il est le double héritier d'un capital culturel et politique familial. Son père, journaliste, d'ascendance juive, est Libre penseur, franc-maçon, anticlérical, dreyfusard et participe à tous les combats des radicaux d'Orléans dans les colonnes du *Progrès du Loiret*. Quant à sa famille maternelle, huguenote, elle porte la mémoire du long Désert protestant qui a fait le choix politique du radicalisme républicain.

Entré en 1925 au parti radical, il milite, dès 1926, à la Ligue des Droits de l'Homme et aux Jeunesses laïques et républicaines. En 1928 alors qu'il s'inscrit au Barreau d'Orléans, il adhère à la Libre Pensée et entre dans la Franc-maçonnerie. À partir de cette date, il donne, en France et en Allemagne, de nombreuses conférences sur le thème de la Paix, la République, la démocratie, où sa maturité et son esprit brillant sont particulièrement remarquables. En 1932, élu député d'Orléans à 28 ans, il est préoccupé par la situation internationale et la défense de la République. Lors de « causeries », il aborde également des sujets tels que « le vote des femmes » ou « la laïcité ».

En mai 1936 Jean Zay, représentant de l'aile gauche du parti radical, est appelé par Léon Blum dans le gouvernement de Front populaire et, à 31 ans, est nommé ministre. Il y restera jusqu'en 1939, date à laquelle il s'engage volontairement et tente de rejoindre l'Afrique du Nord à bord du Massilia. Inculpé de désertion par le régime de Vichy, il est condamné et emprisonné à Riom. En juin 1944 il est enlevé par des miliciens, puis assassiné. Son corps sera retrouvé en 1946 au Puits-du-Diable à Cusset et identifié en 1948.

L'empreinte de Jean Zay dans les champs de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

Jean Zay est ministre durant 40 mois (de juin 1936 à septembre 1939) sous cinq gouvernements différents. Il est à la tête d'un grand ministère regroupant les domaines de l'Éducation nationale, des Beaux-Arts, de la Recherche, des Sports et des Loisirs.

Alors que les femmes n'avaient pas le droit de vote, deux femmes occupent les postes de sous-secrétaires d'État dans son ministère : la physicienne Irène Joliot-Curie chargée de la Recherche et la féministe Cécile Brunschvicg. Cette dernière participera à la création des cantines scolaires et promouvra l'éducation des filles.

Dans le domaine de la Culture et de la Recherche, sont attribuables à Jean Zay les créations du Centre National de Recherche Scientifique (CNRS), du Musée de l'Homme, du Musée des Arts et Traditions populaires, mais aussi du festival de Cannes.

L'engagement antifasciste de Jean Zay l'amène à créer, afin de contrer *La Mostra* fasciste de Mussolini, un festival de cinéma à Cannes. Cette manifestation, encouragée par les Britanniques et les Américains, et prévue en septembre 1939 se voulait une vitrine du cinéma de pays démocratiques. Elle fut annulée en raison de l'invasion hitlérienne de la Pologne.

Des projets de loi importants, comme celui de la création d'une École nationale d'Administration, de la réforme du Droit d'auteur et du contrat d'édition sont déposés dès 1936 ; un autre, celui d'une réforme générale de l'enseignement est proposé en 1937.

Pourtant tous ces projets resteront enlisés dans des débats législatifs jusqu'en 1939 et ne seront jamais votés. C'est la raison pour laquelle aucune loi ne porte le nom de Jean Zay. Ce masque législatif de son œuvre est sans doute

à l'origine de son oubli dans la mémoire collective. De plus, aucun parti politique ne ravive actuellement cette mémoire. Seul le camp laïque l'a transmise en inscrivant son nom aux frontons d'établissements scolaires.

La grande réforme de démocratisation scolaire : le passage des « ordres d'enseignement » aux « degrés d'enseignement »

Après la saignée de la Grande Guerre, la restructuration de l'enseignement s'impose afin de démocratiser la société et de renouveler les élites. Pour Jean Zay il s'agit d'une « *œuvre de justice sociale et d'un instrument de progrès social* ».

En effet à cette époque, la structure scolaire est séparée en trois « ordres d'enseignement » rivaux et parallèles organisés verticalement : le primaire, le secondaire et le technique, correspondant aux destins sociaux des élèves.

« L'ordre primaire », concernant 90% de la population, est destiné aux classes populaires au sens large. Il peut se prolonger dans les cours complémentaires, écoles primaires supérieures, écoles normales d'instituteurs et même jusqu'aux écoles normales primaires supérieures. Il est gratuit.

Le secondaire, concernant 5% de la population, est destiné à la classe bourgeoise. Il dispense dans les lycées un enseignement allant des petites classes jusqu'au baccalauréat. Il est payant. Il se prolonge au-delà du baccalauréat considéré comme premier diplôme universitaire. L'enseignement du Latin est le marqueur distinctif social des lycéens.

Dès août 1936 le gouvernement de Front Populaire décide la prolongation d'une année de la scolarité obligatoire, de 13 ans à 14 ans.

En 1937, le projet de réforme générale de l'enseignement, nourri de la réflexion des Compagnons de l'Université et du plan de la CGT, est approuvé par le gouvernement et soumis au parlement. Son but est d'unifier les ordres d'enseignement.

L'école unique doit s'organiser autour d'une nouvelle structure horizontale, par tranches d'âge en trois « degrés d'enseignement », le primaire, le secondaire et le supérieur et dans une conception élargie de l'enseignement qui intègre le sport, les arts et les sciences dans les « loisirs dirigés ». Ainsi sera créée l'USEP par un décret de 1939.

L'orientation des élèves vers un enseignement « classique », « moderne » ou « technique » découle de cette unification.

Les programmes d'enseignement de 1938 prônent une démarche pédagogique qui part de l'élève. Elle s'inspire des apports des courants de la « pédagogie nouvelle » et de la pédagogie Freinet. L'enfant doit devenir « *L'artisan de sa propre éducation en même temps que son sens social se développe* ».

La « méthode Jean Zay » pour mettre en place cette grande réforme consiste en des expérimentations préalables évaluées avant leur élargissement sur tout le territoire.

La réforme pose donc les bases de la démocratisation scolaire qui trouvera son aboutissement, quelques dizaines d'années plus tard, dans le « collège unique » d'aujourd'hui.

Mais à cause de blocages autant corporatistes que législatifs elle sera installée administrativement par le règlement et non par la loi.

Dans *Souvenirs et solitude* qu'il écrit depuis sa prison de Riom, Jean Zay, à la date du 19 octobre 1941, revient sur sa réforme et rappelle les propos de plusieurs sénateurs à son encontre : « *On ne fait plus rien dans vos écoles ! Les enfants vont se promener !* » et il ajoute « *En France, tout n'est souvent qu'une question de mots et notre malheur fut peut-être d'avoir employé d'abord sans méfiance le terme de « loisirs dirigés ». Loisirs ! [...] Le « ministère des Loisirs » ne pouvait avoir pour but que d'organiser la fainéantise ouvrière.[...] Nous précisâmes notre pensée en disant désormais : « Activités dirigées ». Du coup, on comprit mieux. Réformateurs, méfiez-vous de vos étiquettes !* »

La réponse de Jean Zay à la propagande fasciste : les circulaires sur les interdictions de propagandes politique et confessionnelle dans les établissements scolaires

À la fin des années 30, en tant que ministre de l'Éducation nationale, Jean Zay est amené à intervenir pour protéger les élèves de la propagande politique des Ligues d'extrême droite qui agissent à l'intérieur des établissements scolaires et à leurs abords.

Une circulaire datant de 1936 vise les « tracts », les « fournitures scolaires » et les « buvards » porteurs de propagande et provenant de « recruteurs politiques ». Elle sera complétée 5 mois plus tard par une seconde circulaire rappelant l'interdiction de « propagande confessionnelle ». Les deux textes demandent aux chefs d'établissements une « fermeté sans défaillance ». « Les écoles doivent rester l'asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas. ».

(voir l'intégralité de ces circulaires dans "Combat laïque" n°57 de juin 2015)

La fermeté contre la discrimination envers les élèves étrangers dans les écoles

En 1938, suite à une décision du Conseil municipal de Paris établissant quatre décisions de mesures discriminatoires envers les élèves étrangers dont celle de ne plus leur accorder la gratuité pour les fournitures scolaires, Jean Zay reste ferme dans les principes d'égalité. Par une note ministérielle il rappelle aux élus la loi d'obligation scolaire ainsi que le rôle de l'école publique pour l'intégration des enfants étrangers dans la société française.

En 1939, face à un climat délétère faisant croire que l'augmentation des effectifs des classes était due la présence d'élèves étrangers (en particulier les réfugiés espagnols), il commande aux services de son ministère une enquête. Celle-ci détrompe la rumeur montrant à l'inverse un abaissement du pourcentage d'élèves étrangers dans les écoles de Paris entre 1935 et 1939.

Jean Zay, l'incarnation de la République pour les antirépublicains

Dès 1924 Jean Zay reçoit les premières flèches antisémites, et il est surprenant d'apprendre qu'elles viennent des communistes locaux qui le qualifient dans leur journal de « jeune homme à face métèque » et de « juif dénaturisé » (sans doute en raison de son enfance protestante).

Mais, de par ses origines familiales et son adhésion à la franc-maçonnerie, Jean Zay représente la cible idéale et idéale (anti-France) pour les antirépublicains maurrassiens. Il subit de la part de l'extrême droite et pendant toutes les années suivantes une campagne antisémitique des plus odieuses dont la formule homophone « Je vous Zay » de Céline (*L'École des cadavres*, 1938) n'est qu'un des violents reflets. Les propos de la presse des Ligues sont empreints d'une haine et d'une ignominie qu'il est difficile d'imaginer aujourd'hui. Leur paroxysme sera atteint en 1940 sous le régime de Vichy par des appels au lynchage.

Après la Libération, à la fin des années 40, le camp laïque d'alors honore la figure de Jean Zay en martyr de l'école laïque et en martyr de la République laïque.

Pour ce qu'il fit et pour ce qu'il fut, Jean Zay entre au Panthéon le 27 mai 2015.

Sources :

LOUBES, Olivier (2014). *Jean Zay, L'inconnu de la République*. Armand Colin.
<http://cerclejeanzay.free.fr>